

Paris, le 19 janvier 2026

AVIS DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

Politiques publiques, transition écologique et architecture

Face à l'urgence climatique, l'État a pris des mesures réglementaires et des dispositions d'incitation financière volontaristes visant à la rénovation thermique de l'ensemble de notre cadre bâti.

L'Académie d'architecture soutient cette démarche, mais alerte néanmoins sur les conséquences potentiellement néfastes des politiques publiques actuelles dans ce domaine, en regard de la préservation de notre patrimoine construit et de la qualité architecturale, si modeste soit-elle, devant accompagner ce processus d'envergure.

La nécessité sociétale de la rénovation énergétique n'est pas en cause, mais l'architecture du patrimoine bâti existant ne peut y être totalement subordonnée.

En effet, le cadre réglementaire de cette action, qui concerne près de 85% de notre cadre de vie, s'appuie sur des prescriptions techniques très normatives, et ses modes de financement sont conditionnés par des critères exclusivement performanciels, articulés autour de seuils « couperet », conduisant à des décisions à caractère binaire : faire ou ne pas faire.

Ainsi, l'ambition maximaliste de certains objectifs est telle qu'elle devient parfois dissuasive de toute amélioration thermique, ou calibre les travaux uniquement sur l'aide financière au détriment d'un projet patrimonial global et cohérent. De cette approche sectorisée découle la mise en œuvre de solutions préconçues et partielles, justifiées par des diagnostics énergétiques dont la fiabilité est elle-même régulièrement questionnée.

Préoccupée par l'impact préjudiciable qu'une approche exclusivement technique et performancielle de la rénovation thermique est susceptible d'avoir sur le patrimoine, la qualité architecturale, et plus largement le cadre de vie, l'Académie d'architecture tient à rappeler la place essentielle qui doit être réservée à une démarche de projet globale associant aux diagnostics thermiques un diagnostic qualitatif du patrimoine et de son architecture.

Les rénovations thermiques actuelles constituent le patrimoine de demain.

Catherine Jacquot
Présidente de l'Académie d'Architecture

I - Note annexe sur les modes de financements

L'Académie d'architecture préconise l'instauration de critères de financement intégrant les aspects qualitatifs (patrimoine et architecture) de la rénovation thermique.

Dans le domaine du logement, le retour d'expérience de nombreux professionnels montre que la forme des aides publiques actuelles et les processus qui les supportent, conduisent dans la majorité des cas à mettre en œuvre des isolations thermiques par l'extérieur à bas coût.

Plus généralement, de tels modes opératoires font que nombre de bâtiments sont ainsi recouverts de vêtements sans pérennité et deviennent, paradoxalement, des constructions non durables au nom d'une politique dite « de développement durable ».

Sous couvert de rénovation thermique, les édifices se trouvent ainsi dégradés, et des architectures ordinaires, non dénuées de finesse, disparaissent ainsi sous un manteau d'isolant uniforme, d'aspect pauvre.

II - Note annexe sur la méthodologie de projet

L'Académie d'architecture insiste sur la nécessité d'une méthodologie de projet complète et itérative.

La rénovation thermique d'un bâtiment est une opération complexe, éminemment contextuelle, qui ne peut se satisfaire des seuls modes opératoires éprouvés dans la construction neuve, fondés sur la performance, la certification et l'aide financière allouée sous conditions de résultat.

Sans exclure l'approche par la performance, il convient de mettre en œuvre une démarche de projet afin que chaque rénovation thermique puisse être adaptée à sa situation et à son contexte. Cette démarche se construit sur des études de diagnostic patrimonial, menées en amont de l'opération, dégagant les qualités du bâti, et visant à mettre en place une stratégie de rénovation thermique à partir des spécificités propres à l'opération, considérée dans son ensemble.

Appuyées sur cet état des lieux élargi, les études préalables déterminent les champs d'amélioration possibles, les hiérarchisent et mettent en valeur les qualités du bâti au regard des normes et des aides financières publiques et permettent de fonder un projet architectural de rénovation.

Le débat sur les voies d'amélioration pertinentes, issues d'une connaissance approfondie des enjeux, permet in fine de déterminer le programme de l'opération, le planning général des études et travaux et un échéancier financier.